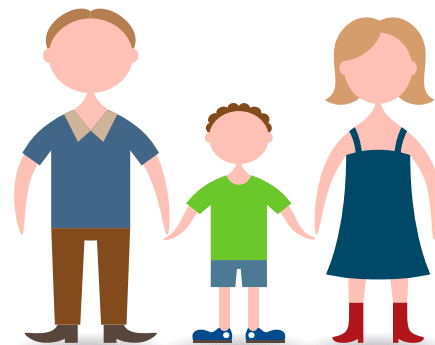


Des fiches pratiques sur l'autisme
pour vous accompagner au quotidien



Pochette parent - Édition 2023

Vos premières démarches après le diagnostic

Vous êtes dans un monde inconnu depuis que vous avez appris le diagnostic de votre enfant. Des intervenants vont vous demander quels sont vos besoins, question à laquelle vous ne saurez pas forcément quoi répondre. Il est donc important de vous préparer.

Cette série de documents a pour objectif de vous guider dans les démarches qui devraient accompagner l'obtention du diagnostic de votre enfant. Vous y trouverez de nombreuses références au site de la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) : autisme.qc.ca

Si vous n'avez pas accès à Internet facilement ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez-nous au : 514 270-7386 ou 1-888-830-2833 (sans frais).

Vous trouverez dans ce document :

- ▶ des sites de références
- ▶ une fiche *Évaluer les besoins de ma famille et trouver des services*
- ▶ une fiche *L'art de la gestion au quotidien*
- ▶ une fiche *Comment préparer ma rencontre avec l'intervenant social*
- ▶ une fiche *Les sigles et acronymes du milieu de l'autisme*

Notez que cette série de fiches est une réécriture de la section *Je suis parent ou proche aidant* du site Internet de la Fédération : autisme.qc.ca/je-suis-parent-ou-proche-aidant

À propos de la FQA

La Fédération est un regroupement provincial d'organismes et de personnes qui ont en commun les intérêts des personnes autistes et de leur famille. Si nous n'offrons pas de services directs (ce sont [les associations régionales](#) qui le font), vous pouvez en tout temps nous appeler ou nous écrire pour parler de votre situation.

Ce que la Fédération met à votre disposition :

- ▶ un centre de documentation avec plus de 1000 livres et DVD;
- ▶ un espace d'écoute et de référence;
- ▶ des guides pour les parents, les adolescents et les adultes autistes;
- ▶ un site Internet très complet : autisme.qc.ca

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME

3396, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) H2A 1W8

Téléphone : 514 270.7386 ou 1 888 830.2833

Courriel : info@autisme.qc.ca

Site internet: autisme.qc.ca



Obtenez les coordonnées de votre association régionale et toutes les ressources utiles !
autisme.qc.ca/ressources/

Des ressources à connaître

L'Office des personnes handicapées du Québec

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental qui contribue à accroître la participation sociale des personnes handicapées.
Téléphone : 1 800 567-1465
Courriel : info@ophq.gouv.qc.ca
Site : ophq.gouv.qc.ca

Le Protecteur du citoyen

Le Protecteur du citoyen du Québec est un ombudsman impartial et indépendant qui traite les plaintes à l'égard des services publics.
Téléphone : 1 800 463-5070
Site : protecteurducitoyen.qc.ca

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

La CDPDJ est un organisme indépendant du gouvernement et remplit sa mission au seul bénéfice des citoyens et dans l'intérêt du public. La mission de la CDPDJ est d'assurer la promotion et le respect des droits énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Elle doit aussi veiller à l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

Téléphone : 1 800 361-6477
Courriel : information@cdpdj.qc.ca
Site : cdpdj.qc.ca



Le Protecteur de l'élève

Le Protecteur de l'élève relève du Conseil des commissaires et n'est pas un employé du centre de services scolaire. Il ne représente ni les parents, ni les élèves, ni le CSS : il est complètement indépendant de la hiérarchie administrative. Il est donc un tiers neutre et indépendant. Il exerce un pouvoir de recommandation et agit dans un esprit de médiation et de conciliation des intérêts. Chaque CSS a son propre protecteur de l'élève. Vous trouverez ses coordonnées en consultant le site web de votre CSS.

Pour savoir plus, [consultez l'aide-mémoire concernant le processus de plaintes et le protecteur de l'élève de la Fédération des comités de parents du Québec.](#)

Le protecteur national de l'élève

Le Protecteur national de l'élève est responsable du mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le réseau scolaire québécois. Il protège les droits des élèves et de leurs parents en leur permettant d'exprimer leurs insatisfactions envers les services scolaires qu'ils reçoivent de la part de leur école publique ou privée, de leur centre de services scolaire ou de leur commission scolaire. Il chapeaute une équipe de protecteurs régionaux qui sont indépendants des écoles, des centres de services scolaire et des commissions scolaires. Institution autonome et externe au réseau scolaire, le Protecteur national de l'élève est l'ombudsman de l'éducation au Québec.

Site : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-national-eleve



Notez ici vos contacts utiles

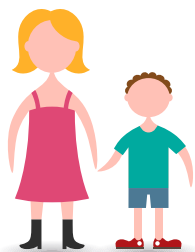
.....

.....

.....

.....

.....



Évaluer vos besoins et trouver des services

1 Évaluer les besoins

► Les besoins de l'enfant

Les intervenants que vous allez rencontrer vont vous poser des questions sur les **habitudes de vie de votre enfant**.

Selon le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH), une habitude de vie se définit comme une activité courante ou un rôle social qui assure la survie et l'épanouissement d'une personne dans la société tout au long de son existence (voir : <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-cles/>).

Les **activités courantes** concernent les communications, les déplacements, la nutrition, la condition corporelle, l'habitation, les soins personnels tandis que les **rôles sociaux** concernent les responsabilités, les relations interpersonnelles, la vie communautaire, l'éducation, le travail, les loisirs.

Il s'agit en fait de déterminer ce que votre enfant sait faire par rapport aux autres enfants de son âge : est-ce qu'il est capable d'accomplir telle tâche sans difficulté, avec difficulté, ou est-ce que c'est impossible? De quel type d'aide bénéficie-t-il pour chaque tâche de la vie quotidienne?

Exemple de réalisation de certaines habitudes de vie, à considérer selon l'âge de votre enfant :

- ▷ se mettre au lit et sortir du lit, dormir;
- ▷ s'occuper de son hygiène corporelle;
- ▷ s'habiller, se laver seul;
- ▷ etc.

► Les besoins de la famille

Voici des idées de besoins à identifier pour votre famille : soutien dans vos démarches pour obtenir des services; soutien social et émotionnel pour chaque membre de la famille; soutien financier *via* des subventions, allocations, prestations et fondations; activités de formation, conférences et ateliers; services de gardiennage, de répit et dépannage pour préserver du temps pour vous, votre couple et la fratrie; participation de la fratrie à des groupes de paroles; activités de loisirs et camps de jour pour permettre à votre enfant de s'épanouir et de s'amuser.

2 Trouver des services et ressources

► Santé et services sociaux

La porte d'entrée du système de santé est le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Ces établissements ont, entre autres, responsabilité de « planifier et coordonner les services à offrir à la population de leur territoire selon les orientations ministérielles, les besoins de la population et les réalités territoriales » (msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/en-bref/gouvernance-et-organisation/roles-et-responsabilites).

Vous devez effectuer une demande de services à l'accueil psychosocial de votre CISSS ou CIUSSS. Les intervenants achemineront votre demande vers les ressources appropriées. Vous serez référé au



programme-service DI-TSA (ou programme-service déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme), et vous pourrez rencontrer un intervenant social qui vous aidera à évaluer vos besoins et vous redirigera vers les ressources adéquates. Consultez la fiche [Comment préparer votre rencontre avec l'intervenant social](#) incluse dans ce document.

► Éducation

Tous les enfants avec un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ont droit, de l'âge de 2 à 21 ans, à une scolarisation fondée sur le respect des besoins particuliers et du potentiel de chacun. Même s'il s'agit d'un défi de taille, la personnalisation de l'enseignement devrait permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève. Le lieu privilégié pour la scolarisation de la plupart des élèves autistes est la **classe ordinaire de l'école de quartier**, où tous les moyens nécessaires devraient être mis en place pour fournir les services dont ils ont besoin.

La spécificité des besoins et la nécessité d'un encadrement spécialisé orientent cependant plusieurs élèves autistes vers les **classes spécialisées** intégrant, par exemple les méthodes TEACCH et PECS, ou vers les **écoles spécialisées**. Vous devez faire la demande d'admission à l'école de quartier (habituellement en février) et mentionner que l'enfant a des besoins particuliers afin que la direction de l'école en soit avisée et prenne les mesures appropriées pour y répondre.

► Quelles écoles offrent quels services ?

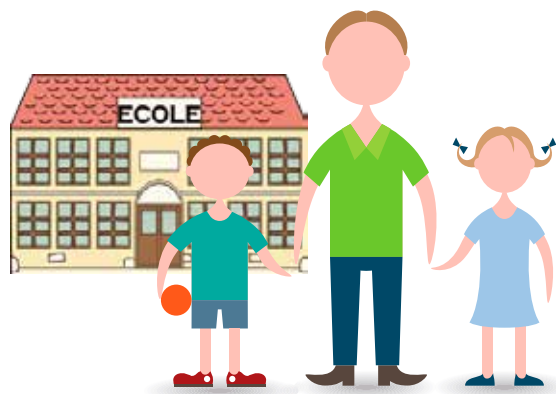
Une école est un établissement d'enseignement primaire ou d'enseignement secondaire général, établie par une commission scolaire et sous l'autorité d'un conseil d'établissement. Les services éducatifs offerts dans les écoles du Québec comprennent des services d'enseignement, des services complémentaires et des services particuliers.

Les services complémentaires à l'enseignement ont pour but de favoriser la progression continue des élèves à l'école en contribuant au développement de leur autonomie, de leur sens des responsabilités, de leur sentiment d'appartenance à l'école, de leur initiative et de leur créativité, tout en assurant leur sécurité morale et physique. Les services complémentaires prennent des formes très variées : des services spécialisés d'aide et de soutien, comme l'orientation scolaire et professionnelle, la psychologie, des services d'orthophonie, de psycho-éducation et d'éducation spécialisée; des services sociaux et de santé; des services complémentaires tels l'encadrement et la surveillance des élèves, de même que l'animation des activités sportives, culturelles et sociales.

Au Québec, il existe aussi des « classes spécialisées » (habituellement situées dans les écoles ordinaires) pour les élèves qui, en raison de certaines caractéristiques, ont besoin de recevoir un enseignement plus adapté à leurs besoins particuliers. L'élève est alors scolarisé en classe spécialisée et participe aux activités générales ou spécifiques de l'école ordinaire.



► Quelques-uns des guides pratiques édités par la Fédération québécoise de l'autisme. Ils sont disponibles directement sur notre site Internet : autisme.qc.ca/notre-boutique.html



Il est également possible d'inscrire un enfant autiste dans une « école spécialisée » qui est composée de classes adaptées aux besoins particuliers des élèves handicapés. On peut y retrouver une gamme de services complémentaires tels que l'ergothérapie, l'orthophonie, etc.

Si aucune de ces options ne vous convient, vous pouvez vous renseigner sur les écoles privées, ou sur la scolarisation à la maison.

► Et après 21 ans ?

Après 21 ans, votre enfant pourrait bénéficier de la formation aux adultes, de la formation universitaire, des cours en écoles privées, des ressources d'intégration au travail, ou de Services Québec pour poursuivre des études, travailler ou bénéficier du Programme de solidarité sociale.

► Ressources en milieu communautaire

Le milieu communautaire a développé de nombreux services et une grande expertise en autisme au cours de ces 40 dernières années. C'est un réseau d'intervenants et de professionnels qui prennent en compte les besoins et les expériences des parents pour offrir leurs services. De nombreux organismes communautaires ont d'ailleurs été créés par des parents.

Certains organismes ont un seul mandat, d'autres proposent un ensemble de services. Le plus simple est de contacter en premier votre association régionale en

autisme, qui pourra, en plus de vous offrir une panoplie de services, vous conseiller d'autres organismes qui pourraient répondre à vos besoins :

autisme.qc.ca/ressources/.

Bien qu'ils varient d'une région à l'autre, voici quelques-uns des services que vous pourrez trouver dans les associations régionales en autisme : accompagnement, écoute, information, référence, promotion des droits et des intérêts, formation, conférences, ateliers, centres de documentation, matériathèque, sensibilisation, activités de loisirs, camps de jour, services de gardiennage, répit, dépannage.

► Services privés

Il existe aussi des services privés. Les plus courants sont : thérapies éducatives, orthophonie, ergothérapie, éducation spécialisée et services de stimulation, gestion comportementale, stimulation du langage, accompagnement à domicile, services de tutorat, coaching familial, thérapies alternatives (musicothérapie, zoothérapie, etc.), soutien familial.

N'hésitez pas à consulter [votre association régionale](#) en autisme ou des groupes de parents pour des recommandations.

Pour en savoir plus

Consultez le Cadre de référence pour l'organisation des services en DP, DI et TSA « Vers une meilleure intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience », daté de 2017 (publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001935/)

Des fiches pratiques sur l'autisme
pour vous accompagner au quotidien



L'art de la gestion au quotidien

Voici quelques conseils de base qui sont susceptibles de vous servir, quels que soient l'âge de votre enfant et les méthodes éducatives que vous allez choisir :

► **Créez un carnet de route** où vous inscrivez ses goûts, ses difficultés, ses habitudes alimentaires, de sommeil, ses besoins, les façons de communiquer avec lui, etc. Vous pouvez utiliser le modèle existant sur le site *Participez Autisme*, consulter la boîte à outils du site de la FQA pour d'autres exemples ou créer votre propre modèle. Ce document vous servira à présenter votre enfant aux différents professionnels que vous rencontrerez (gardiens, intervenants, enseignants, médecins), mais aussi aux membres de votre famille et amis.

► **Apprenez à connaître ses forces et ses intérêts** pour favoriser ses apprentissages.

Le saviez-vous?

Une majorité de parents et d'intervenants utilisent des pictogrammes pour offrir un support visuel aux personnes autistes. Les pictogrammes sont des dessins figuratifs qui permettent de développer le langage, l'autonomie ou les habiletés sociales. Vous pouvez en acheter, en trouver sur Internet ou les fabriquer à partir de dessins ou de photos que vous découpez et plastifiez. La Fédération a créé une liste de sites Internet où vous pouvez en trouver ou découvrir des astuces pour créer vous-même vos outils : autisme.qc.ca/la-boite-a-outils/

► **Consultez les gens qui gravitent autour de votre enfant** pour connaître leurs observations, valider les évolutions, demander conseil (gardiens, intervenants, enseignants, médecins, membres de la famille, etc.)

► **Continuez à vous renseigner** sur l'autisme via des ateliers, formations, témoignages de parents et de personnes autistes.

Afin de soutenir adéquatement les apprentissages de votre enfant, voici quelques rappels :

Chaque enfant autiste va faire ses apprentissages au fil du temps, avec le soutien de son entourage, à sa façon et avec les méthodes qui lui conviennent. **C'est avec des essais-erreurs que vous trouverez le rythme, les méthodes et les outils qui conviennent à votre enfant.**

Il y a différentes manières de soutenir votre enfant : avec des supports visuels, verbaux, des rappels, etc. N'oubliez pas que la plupart des enfants autistes ont besoin d'indications précises et d'aide concrète.

► **Respectez le rythme de votre enfant.** Pour sélectionner vos priorités d'apprentissage, quelques idées :

- ▷ commencez par des apprentissages « faciles » afin d'être encouragé par des progrès rapides ;
- ▷ tenez compte ses besoins et ses intérêts ;
- ▷ réfléchissez à ce que vous et votre enfant êtes prêts à travailler ;
- ▷ choisissez des compétences qui favoriseront son autonomie et lui serviront sur le long terme.

Préparer ma rencontre

avec mon intervenant social



Le rôle de l'intervenant social est d'évaluer vos besoins et de vous faciliter l'accès à des services. Pour bien vous préparer à votre première rencontre, consultez le *Guide en soutien à la famille pour les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé* de l'Office des personnes handicapées du Québec, qui propose des listes détaillées pour vous aider dans cette démarche (les listes abordent le quotidien, la fratrie, le couple, le gardiennage, etc.).

Ce que vous pouvez mentionner à l'intervenant à propos de votre enfant

- ▶ ses habitudes de sommeil ;
- ▶ ses habitudes alimentaires ;
- ▶ sa condition physique ;
- ▶ ses comorbidités (présence d'un ou de plusieurs autres diagnostics) ;
- ▶ la qualité de ses communications verbales et non verbales ;
- ▶ ses capacités au quotidien (utiliser les outils de la cuisine, respecter les manières de table, manger, prendre un bain, une douche, s'habiller, etc.) ;
- ▶ ses défis et limites ;
- ▶ les éléments déclencheurs de crise ;
- ▶ les impacts observés sur le développement de l'enfant ;
- ▶ ses relations, son quotidien, la famille ;
- ▶ ses forces et ses centres d'intérêt ;
- ▶ etc.

Pourquoi est-il important d'être bien préparé pour cette rencontre ? Le taux de prévalence de l'autisme augmente depuis de nombreuses années. Malgré les investissements du gouvernement, les parents et les intervenants soulignent au quotidien le manque de ressources qui subsiste au Québec. Il est donc essentiel pour vous de connaître vos besoins, de réclamer les services auxquels vous avez droit, et de connaître les options qui s'offrent à vous si vous n'avez pas accès à ces services.

Notez que vous avez le droit d'être accompagné par une personne de confiance autre que votre conjoint lors de votre rencontre avec l'intervenant social. Cette personne pourra vous soutenir moralement au besoin, mais aussi vous aider à emmagasiner toute l'information que vous allez recevoir, ou encore à vous souvenir des questions que vous désirez poser.

Que dois-je apporter ?

Apportez, si vous les avez :

- ▶ le diagnostic de votre enfant ;
- ▶ toutes les évaluations de votre enfant qui ont été faites par des spécialistes (ex. : audiologiste, ergothérapeute, gastroentérologue, etc.) ;
- ▶ les formulaires que vous devez remplir ;
- ▶ un document où vous aurez noté vos observations ou votre carnet de route si vous en avez créé un ;
- ▶ une liste de vos questions ;
- ▶ une liste de vos besoins.



Préparer ma rencontre avec mon intervenant social

Comment définir mes besoins ?

► Besoin d'information

Vous pouvez demander des clarifications sur le diagnostic : posez des questions sur l'autisme, ses causes, les conséquences pour votre enfant. Posez des questions sur les capacités de votre enfant, son potentiel de développement et d'apprentissage. Vous avez besoin de connaître les services, les subventions et les ressources auxquels vous avez droit.

- ▷ Vous désirez des précisions sur vos droits et ceux de votre enfant;
- ▷ Vous voulez assister à des ateliers, des conférences, des formations pour mieux comprendre l'autisme et ainsi mieux soutenir votre enfant;
- ▷ Vous désirez connaître des associations de personnes handicapées ou de parents d'enfant handicapé pour des conseils et du soutien au quotidien.

► Besoin de soutien psychosocial

Vous pourriez avoir besoin de soutien :

- ▷ parce que vous vous sentez dépassés par la situation;
- ▷ pour expliquer l'autisme à des membres de la famille qui refusent le diagnostic;
- ▷ parce que vos autres enfants ne savent pas comment réagir face à la différence de votre enfant autiste et aux accommodements que vous mettez en place pour lui;
- ▷ parce que le climat familial se détériore;
- ▷ parce que vous n'arrivez pas à prendre soin de vos autres enfants, de vous-même ou de votre couple;
- ▷ parce que vous faites des sacrifices financiers importants et que ceux-ci ont une influence sur vos loisirs, vos activités familiales, vos relations sociales et votre couple.

► Besoin de soutien financier

Vous avez besoin d'une liste des subventions, programmes, allocations, crédits, bourses... que le gouvernement du Québec et du Canada peut vous offrir.

Vous avez besoin d'une liste des fondations qui pourraient vous aider à payer une partie ou la totalité de certains services.

Vous avez besoin de conseils pour votre budget familial actuel et les investissements financiers auxquels vous devez penser pour les études de vos enfants, votre retraite, etc.

► Besoin de gardiennage, répit et dépannage

Vous travaillez, vous suivez des formations ou des cours, vous participez à une activité de loisirs ou vous avez besoin de faire l'épicerie : vous aurez besoin de quelqu'un durant votre absence pour prendre soin de votre enfant, c'est du gardiennage.

Vous aurez sûrement besoin de temps pour vous ressourcer, prendre du repos, prévenir l'épuisement, accorder du temps à votre couple, vos enfants, vous-même : informez-vous sur les répits.

Les imprévus arrivent : vous aurez besoin de références de ressources en cas d'imprévu (ex. : hospitalisation, accident, etc.). Il est ici question de dépannage.





Préparer ma rencontre avec mon intervenant social

► Besoin d'accompagnement

Si votre enfant est en âge de fréquenter l'école ou les services de loisirs, posez des questions sur les possibilités d'accompagnement.

Autres

- Quelques autres pistes à considérer :
 - avez-vous besoin d'outils pour soutenir votre enfant en attendant qu'il reçoive les services adaptés ?
 - voudriez-vous bénéficier d'un transport adapté ?
 - connaissez-vous le programme d'aide matérielle pour les fonctions d'élimination pour les enfants de plus de 3 ans ?
 - connaissez-vous les adresses de professionnels qui sont familiers avec les défis de votre enfant, dans le réseau privé et public (ex. : dentiste, pédiatre, etc.) ?

Et si je ne suis pas satisfait ?

Si vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés (refus d'un service, d'une demande d'allocation, de la présence d'un chien d'assistance...), vous pouvez porter plainte :

- ▷ auprès du comité des usagers du Programme DI-TSA;
- ▷ auprès du commissaire aux plaintes et à la qualité des services responsable de l'établissement concerné;
- ▷ auprès du Protecteur du citoyen;
- ▷ auprès du Protecteur de l'élève.

Plusieurs organismes peuvent vous soutenir et vous conseiller dans ces démarches. Contactez la Fédération québécoise de l'autisme, l'Office des personnes handicapées du Québec, les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) ou les comités des usagers pour en savoir plus.



Où trouver de l'information ?

Associations régionales en autisme
autisme.qc.ca/la-federation/associations-regionales/

Fédération québécoise de l'autisme
autisme.qc.ca

Banque de ressources
autisme.qc.ca/ressources/

Office des personnes handicapées du Québec
ophq.gouv.qc.ca

Outil de référence

Guide en soutien à la famille
Office des personnes handicapées du Québec
www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-personnes-handicapees-leur-famille-et-leurs-proches.htmls



Notez ici vos informations utiles

.....

.....

.....

.....

Reconnaître les sigles et les acronymes

Vous trouverez dans cette liste les acronymes les plus couramment utilisés dans le milieu de l'autisme. Attention, cette liste n'est pas exhaustive. Vous pourrez retrouver cette liste sur notre site : autisme.qc.ca/comprendre/sigles-dacronymes.html.

Pour des définitions officielles des termes utilisés dans le réseau de la santé, vous pouvez également consulter le Glossaire : Définition de termes relatifs au réseau de la

santé et des services sociaux (2016) (publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001189) et le lexique (p.32) du document Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (2017) (publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001935/), édités par de la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

A

AAPEP

Adolescent and Adult Psychoeducational Profile
Outil d'évaluation diagnostique et d'évaluation des besoins

ABA

Applied Behavior Analysis
Approche éducative / méthode d'intervention

ABC

Autism Behavior Checklist
Outil de dépistage

ADI-R

Autism Diagnostic Interview - Revised
Outil d'évaluation diagnostique et d'évaluation des besoins

ADOS-G

Autism Diagnosis Observation Schedule – Generic
Outil d'évaluation diagnostique et d'évaluation des besoins

ARC

Agence du revenu du Canada

ASDS

Asperger Syndrome Diagnostic Scale
Outil de dépistage

AVD

Activités de la vie domestique

AVQ

Activités de la vie quotidienne

C

CAAP

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes

CARS

Childhood Autism Rating Scale
Outil d'évaluation diagnostique et d'évaluation des besoins

CDI

Child development Inventories
Outil de dépistage

CH

Centre hospitalier

CHAT

Checklist for Autism in Toddlers
Outil de dépistage

CISSS

Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CLE

Centre local d'emploi

CNRIS

Consortium national de recherche sur l'intégration sociale

CPE

Centre de la petite enfance

CR

Centre de réadaptation

Des fiches pratiques sur l'autisme
pour vous accompagner au quotidien

CRDITSA

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme

CSS

Centre de services scolaire

CTA

Centre de travail adapté

D

DI

Déficience intellectuelle

DIR

Developmental Individual-Difference Relationship-based
(aussi appelée méthode Greenspan)
Approche éducative / d'intervention

DSM

Diagnosis and Statistical Manual of Mental Disorders
Manuel médical de référence de l'Association américaine de psychiatrie

EHDA

Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

E

ESDM

Early Start Denver Model
Approche éducative / d'intervention

F

FCAAP

Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes

FQA

Fédération québécoise de l'autisme

FCPQ

Fédération des comités de parents du Québec

G

GADS

Gilliam Asperger Disorder Scale
Outil de dépistage

GARS

Gilliam Rating Scale
Outil de dépistage

I

ICARE

Intervention pour comportements agressifs en réadaptation/résidence
Approche éducative / d'intervention

ICI

Intervention comportementale intensive
Approche éducative / d'intervention

INESS

Institut national d'excellence en santé et services sociaux
Organisation gouvernementale

L

LSC

Langage SACCADE Conceptuel
Approche éducative / d'intervention

LSSS

Loi sur les services de santé et les services sociaux

M

M-CHAT

Modified CHAT

Outil de dépistage

MEES

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MESS

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MHAVIE

Mesure des habitudes de vie

MSSS

Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ

Ministère des Transports du Québec

N

NT

Neurotypique

O

OPHQ

Office des personnes handicapées du Québec

OTSTCFQ

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

P

PECS

Picture Exchange Communication System
Approche éducative / d'intervention

Des fiches pratiques sur l'autisme
pour vous accompagner au quotidien

PEP-R

Psychoeducational profile revised
Outil d'évaluation diagnostique et
d'évaluation des besoins

PI

Plan d'intervention

PPH

Processus de Production du Handicap

PSI

Plan de services individualisé

PSII

Plan de services individualisé et
intersectoriel

Q

QI
Quotient intellectuel

R

REEI
Régime enregistré d'épargne invalidité

RGD

Retard global de développement

RI

Ressource intermédiaire

RIPPH

Réseau international sur le processus de
production du handicap

RNETSA

Réseau national d'expertise en trouble
du spectre de l'autisme

RNI

Ressources non-institutionnelles

RQ

Revenu Québec

RQ

Retraite Québec

RTF

Ressource de type familial

RTS

Réseau territorial de services

S

SA

Syndrome d'Asperger

SEMO

Service externe de main d'œuvre

SHQ

Société d'habitation du Québec

STAT

Screening Tools for Autism
in Two-Years-Olds
Outil de dépistage

SQETGC

Service québécois d'expertise en
troubles graves du comportement

T

TC

Trouble du comportement

TDAH

Trouble du déficit de l'attention avec
hyperactivité

TEACCH

Treatment and Education of Autistic
and related Communication Handicapped
Children
Approche éducative / d'intervention

TES

Technicien(ne) en éducation spécialisée

TÉVA

Transition école/vie active

TGC

Trouble grave du comportement

TIC

Technologie de l'information et des
communications

TS

Travailleur social / Travailleuse sociale

TSA

Trouble du spectre de l'autisme



Les références Internet
mentionnées dans
l'ensemble de ces fiches
sont regroupées et mises
à jour sur cette page
du site de la Fédération
québécoise de l'autisme :
[autisme.qc.ca/references/
fiches-parents.html](https://autisme.qc.ca/references/fiches-parents.html)